

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 3

12 FEV. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-03\_06\_02\_2020-DE  
Reçu le 07/02/2020

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-03\_06\_02\_2020-DE  
Regu le 07/02/2020

Service : Direction des Finances

Objet : Tarifs 2020 – Budgets annexes Eau et Assainissement collectif

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020  
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Direction des Finances

**Objet : Tarifs 2020 – Budgets annexes Eau et Assainissement collectif**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 18 décembre 2019, vous avez approuvé les tarifs du Grand Cahors applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Lors de cette séance les budgets 2020 de l'Eau et de l'Assainissement collectif ont été votés ainsi que la reprise des tarifs concernant les branchements Adduction d'Eau Potable (AEP) et Assainissement collectif et les forfaits annuels des compteurs, dépotage des matières de vidange de graisse et des boues.

Toutefois, 3 nouveaux tarifs doivent être proposés pour la commune de Cahors, il s'agit :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Branchement de 0 à 7ml en PEHD Ø 40mm  | 2 060,42 € HT |
| - Prix du mètre supplémentaire au-delà du forfait de 7ml Ø 40mm                | 166,10 € HT   |
| - Tarif forfaitaire du branchement avec tranchée commune assainissement Ø 40mm | 1 090,12 € HT |

Aujourd'hui, il convient de délibérer pour voter ces nouveaux tarifs relatifs aux travaux (main d'œuvre, fournitures, utilisation engins...).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter les trois nouveaux tarifs ci-dessus pour le budget de l'Eau et pour celui de l'Assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE